

[Lire en ligne](#)

EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

éducation^{ch}

N° 4 | juin 2024 | édition française

Au menu

Décisions

- [La CDIP adopte le plan d'études cadre des écoles de maturité gymnasiale](#)
- [Les cantons examinent de nouveaux modèles de financement pour la fondation Bibliomedia](#)
- [La Suisse renonce à participer à l'étude ICILS 2028](#)
- [La CDIP élit une nouvelle membre au Comité](#)
- [La CDIP approuve le budget pour l'année 2025](#)

Zoom sur les 150 ans de l'école obligatoire

Actualité en bref

Décisions rendues lors de la séance du 20 juin 2024 de l'Assemblée plénière



Les 26 directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique siègent trois fois par an en assemblée plénière. Voici les principales décisions de la dernière séance de l'Assemblée plénière.

La CDIP adopte le plan d'études cadre des écoles de maturité gymnasiale

Lors de son assemblée plénière, la CDIP a adopté le plan d'études cadre pour les écoles de maturité gymnasiale. Celui-ci remplace la version actuelle, qui date de 1994. Le nouveau plan d'études cadre concrétise les objectifs de formation de la maturité gymnasiale et décrit les exigences minimales applicables aux contenus pédagogiques et transversaux des différentes disciplines.

Les bases légales révisées ont déjà été adoptées par la Confédération et les cantons en juin 2023. Elles comprennent différents éléments visant à améliorer leur qualité. Désormais, deux nouvelles

disciplines sont ajoutées aux disciplines de base : l'informatique, d'une part, et l'économie et le droit, d'autre part. En ce qui concerne les disciplines à choix, les cantons ont davantage de liberté puisque les nouvelles bases légales ne prévoient plus de catalogue des disciplines défini. Par ailleurs, une durée minimale obligatoire de quatre ans a été fixée pour toutes les filières gymnasiales. Les critères de réussite à l'examen de maturité restent les mêmes qu'auparavant.

Tous les textes révisés, à savoir l'ordonnance et le règlement, la convention administrative et le plan d'études cadre, entrent en vigueur le 1^{er} août 2024.

[Vers la décision *Évolution de la maturité gymnasiale \(EVMG\)* : plan d'études cadre pour les écoles de maturité gymnasiale : adoption](#)

Les cantons examinent de nouveaux modèles de financement pour la fondation Bibliomedia



La fondation Bibliomedia fournit de nombreuses prestations en faveur de la promotion de la lecture adressées aux établissements de la scolarité obligatoire ainsi qu'aux bibliothèques scolaires et communales. Si le nombre des emprunts de livres reste globalement stable depuis plusieurs années, l'utilisation des livres électroniques a presque triplé depuis 2001.

Depuis 1998, la fondation est financée par le Département fédéral de l'intérieur et par les cantons. En raison des coûts supplémentaires liés à l'infrastructure informatique et aux nouvelles offres, Bibliomedia indique que les contributions ne suffisent plus à couvrir les coûts générés par les prestations offertes. C'est pourquoi la fondation propose aux cantons de nouveaux modèles de financement. Il est suggéré aux cantons d'examiner les conventions régissant leurs contributions de base à Bibliomedia et, le cas échéant, de les renouveler.

[Vers la décision *Bibliomedia* : modèles de financement pour les contributions de base](#)

La Suisse renonce à participer à l'étude ICILS 2028

La CDIP et le SEFRI renoncent à participer à l'*International Computer and Information Literacy Study (ICILS) 2028*. Cette étude a lieu tous les cinq ans et vise à déterminer dans quelle mesure les élèves sont préparés à apprendre, à travailler et à vivre dans un monde numérique. Les élèves interrogés et testés sont en 10^e année scolaire. Jusqu'à présent, la Suisse n'a participé à l'étude qu'une seule fois, en 2013.

Du point de vue de son ampleur et de sa réalisation, l'ICILS est comparable à l'étude PISA. Les spécialistes s'accordent pour dire que l'ICILS est pertinente pour le monitoring de la numérisation. Toutefois, compte tenu de la faible marge de manœuvre financière dont les cantons disposent actuellement pour de nouveaux projets, de la charge de travail que l'ICILS représenterait pour les écoles et du fait que l'étude se limite au domaine de la numérisation, la CDIP renonce à y participer.

[Vers la décision *Participation de la Suisse à l'ICILS 2028*](#)

La CDIP élit une nouvelle membre au Comité



La CDIP a élu la conseillère d'État Bettina Surber comme nouvelle membre de son Comité. La nouvelle directrice de l'instruction publique du canton de Saint-Gall a été désignée pour représenter la région est de la CDIP. Elle remplace à ce poste l'ancienne conseillère d'État Monika Knill (TG).

La CDIP approuve le budget pour l'année 2025

L'Assemblée plénière a adopté le budget ordinaire de la CDIP pour 2025. Il s'élève à 15 373 270 francs et comprend l'ensemble des dépenses liées à la mise en œuvre des différents concordats (le concordat scolaire, l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études, tous les accords de financement et de libre circulation ainsi que d'autres concordats). À ces dépenses s'ajoutent les coûts liés à la réalisation de différents projets, à hauteur de 5 272 000 francs. La somme totale du budget ordinaire et du budget alloué aux projets augmente ainsi en 2025 de 2,86 % par rapport à l'exercice précédent.

[Vers la décision *Budget 2025 de la CDIP*](#)

Zoom

Série d'articles sur les 150 ans de l'école obligatoire



En 1874, le principe de l'instruction primaire obligatoire pour les garçons et les filles est entré dans la Constitution fédérale. À l'occasion de cet anniversaire, la CDIP consacre une série d'articles à l'évolution de la scolarité obligatoire et du droit à « une instruction primaire suffisante », ainsi qu'au rôle central joué par les cantons dans ce domaine. Découvrez le premier article de notre série consacrée à ce temps fort de l'histoire de l'école primaire en Suisse.

En parallèle, le Centre d'information et de documentation IDES propose une collection thématique en collaboration avec l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui fête elle aussi ses 150 ans cette année.

[Vers l'article 150 ans d'instruction primaire obligatoire dans la Constitution](#)

[Vers la collection thématique d'IDES](#)

Actualité en bref

Vient de paraître

Article du blog sur le séminaire DACH 2024 : rester agiles



Si l'on souhaite pouvoir relever les défis que présente la transformation numérique dans l'éducation et la formation, il est nécessaire d'envisager la situation sous deux angles : celui, systémique, des infrastructures, du cadre légal, etc., et celui, pratique, de la conception des cours, des moyens d'enseignement et de l'organisation des examens. Ce n'est qu'à partir de là qu'on peut réfléchir aux questions de fond liées à la transformation numérique : peut-elle améliorer l'efficacité et, si oui, comment ? À qui bénéficie-t-elle ? À quels effets indésirables faut-il

s'attendre ? Sans oublier la question qui revient éternellement : qui décide ? Les élèves, le corps enseignant, la direction scolaire, les organismes responsables de l'école, l'administration de l'éducation, les fournisseurs de technologies ou les prestataires de services, voire les algorithmes ? Des expertes et experts en éducation venus d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse se sont réunis fin mai dans le cadre du séminaire DACH à Lucerne pour chercher des réponses à ces questions.

[Vers l'article de blog signé Wendelin Brühwiler](#)

Rapport annuel 2023 de la CDIP

Le rapport annuel de la CDIP décrit la mise en œuvre du concordat scolaire et des autres accords intercantonaux du domaine éducatif ainsi que les activités de la CDIP dans le domaine de la culture et du sport.

[Vers le rapport annuel 2023](#)

Étude sur les effets des mesures de soutien octroyées dans le domaine de la culture durant la période du COVID-19



Au cours de la deuxième phase des aides liées au COVID-19, de nombreuses entreprises culturelles de toute la Suisse ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre de projets dits de transformation. Ce soutien avait pour but de promouvoir activement le secteur culturel, fortement menacé. Les aides financières accordées par la Confédération et les cantons ont permis à de nombreuses entreprises culturelles d'adapter leurs prestations pendant la crise ou de réagir promptement aux changements provoqués par celle-ci.

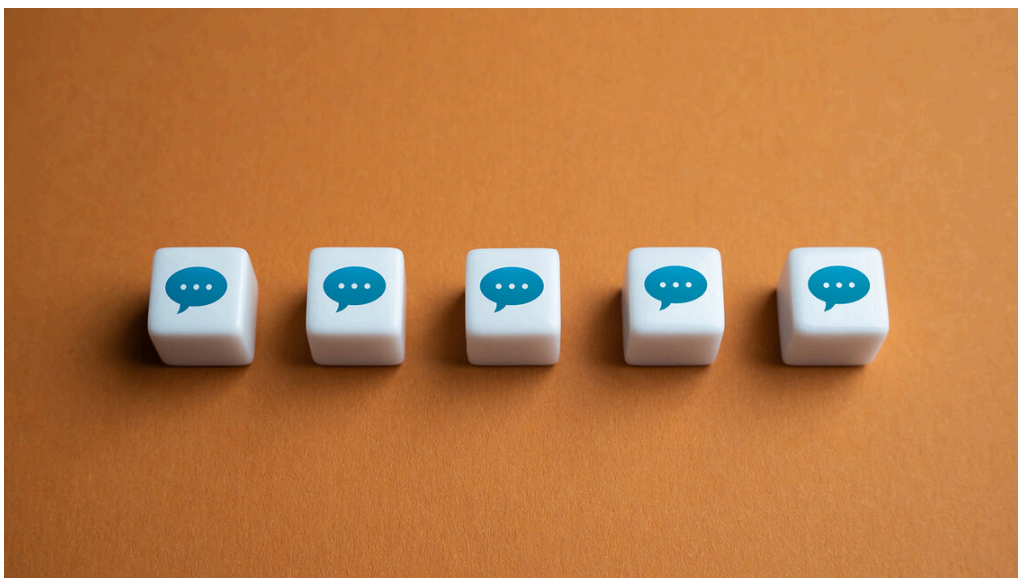
Une étude publiée récemment décrit certains projets culturels particulièrement innovants qui ont bénéficié d'aides pendant cette période compliquée, et en tire des leçons pour l'encouragement de la culture. Les résultats de l'étude doivent donc être considérés en gardant à l'esprit les circonstances particulières qui prévalaient lors du lancement des projets de transformation. L'étude s'accompagne d'une évaluation professionnelle réalisée par la Conférence des délégués et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC).

Les projets de transformation se fondent sur les art. 7 à 10 de l'ordonnance du 14 octobre 2020 sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi COVID-19 (ordonnance COVID-19 culture). Les moyens financiers octroyés pour ces projets ont été mis à disposition conjointement par la Confédération et les cantons. Tous les projets de transformation ont été clos au 31 octobre 2023 au plus tard.

[Vers l'étude sur les projets de transformation mentionnés à l'art. 7 ss de l'ordonnance COVID-19 culture \(en allemand ; résumé en français\)](#)

Consultations

Révision partielle de la loi fédérale sur la formation professionnelle et initiative sur les soins infirmiers : la CDIP prend position



Le 12 juin dernier, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de [consultation sur la révision partielle de la loi fédérale sur la formation professionnelle \(LFPr\)](#). En substance, il est question de renforcer les écoles supérieures et la formation professionnelle supérieure. Dans sa prise de position, la CDIP appuie l'orientation de la révision, tout en insistant sur ses revendications concernant le financement de la formation professionnelle. Les cantons se prononceront sur les détails de la révision partielle en publiant individuellement leurs propres prises de position.

Début mai, le Conseil fédéral a lancé la procédure de [consultation sur la révision partielle de la loi fédérale sur les professions de la santé \(LPSan\)](#). Il est notamment question de créer une nouvelle profession, celle d'infirmier ou infirmière en pratique avancée (IPA). Compétente en la matière, la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a approuvé une prise de position à ce sujet. La CDIP s'intéresse elle aussi beaucoup à la définition de ce futur parcours de formation. C'est la raison pour laquelle elle a approuvé une prise de position complémentaire en son nom propre.

[Vers la prise de position de la CDIP concernant la consultation sur la révision partielle de la loi sur la formation professionnelle \(LFPr\)](#)

[Vers la prise de position sur la révision partielle de la loi sur les professions de la santé \(LPSan\)](#)

Gemeinsam für Bildung, Kultur und Sport
Au service de l'éducation, de la culture et du sport
Insieme per l'educazione, la cultura e lo sport
Ensemen per l'educaziun, la cultura ed il sport

Secrétariat général CDIP, [Maison des cantons, Speichergasse 6, Case postale, 3001 Berne](#)

Téléphone [+41 \(0\)31 309 51 11](tel:+412031309511)

www.edk.ch - edk@edk.ch

Vous avez reçu ce courriel à l'adresse email@address.ch car vous êtes abonné/e à notre infolettre.

[Impressum](#) | [désinscription](#)